

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-59

Objet : Demande d'aide financière au Département de l'Ardèche pour le Feu d'artifice et le spectacle du 14 juillet 2024

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

À l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, des festivités auront lieu sur la commune de la Voulte-sur-Rhône pendant lesquelles un spectacle pyrotechnique sera tiré depuis le Rhône suivi d'un spectacle vivant assuré par la compagnie « LOLI TOUR'80 ».

Le coût total prévisionnel de cette journée s'élève à 25 741.00 € TTC.

La commune mettra en valeur le Rhône, la Halte fluviale « Marc Bolomey », le pont et le patrimoine tant communal que départemental. Sur tous ses supports de communication concernant cette journée festive, la commune a apposé le logo du département d'Ardèche.

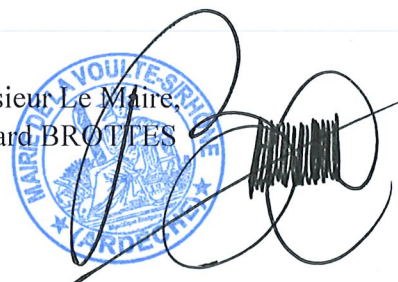
Compte tenu de la portée départementale de cette journée, la commune de la Voulte-sur-Rhône sollicite du Département d'Ardèche une aide financière d'un montant de 3 000,00 €.

DECIDE

- **DE SIGNER** la demande d'aide financière auprès du Département d'Ardèche pour un montant de 3 000,00 € ;

À la Voulte sur Rhône, le 28/06/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).